

BUREAU DU PARC
Réunion du 11 mars 2020
à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont
50500 CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/09 Finances locales : Divers : Convention de mise à disposition de matériels et de services informatiques par le Département de la Manche

Affiché le 03 AVR. 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2020 à Saint Côme du Mont - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Gabriel **DAUBE**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HEDOUIN**, Fabienne **COLLINEAU**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

B 2020/09 Finances locales : Divers : Convention de mise à disposition de matériels et de services informatiques par le Département de la Manche

Le Département de la Manche souhaite mettre à disposition du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin du matériel et des services informatiques afin de faciliter les échanges entre les deux structures. Il s'agit notamment :

- de rendre possible le partage d'agenda du Président du Parc naturel régional, également Vice-Président du Conseil départemental ;
- d'assurer la compatibilité des supports et logiciels informatiques ;
- de permettre l'accès à la Directrice du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin aux locaux du Conseil départemental de la Manche via un système de badgeage, facilitant ainsi la pose et dépose des parapheurs ;
- d'autoriser la Directrice du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin d'utiliser les moyens d'impression et de disposer de matériels informatiques reconnus par le réseau informatique de la Maison du Département.

Délibération : Le Bureau du Parc autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention relative à la mise à disposition de matériels et de services informatiques par le Département de la Manche.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 03 AVR. 2020

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200403-DELIB_B2020_09-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2020 2
Date de réception préfecture : 03/04/2020